

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

05/08/2016.

Dossier complet le

05/08/2016.

N° d'enregistrement

F09316P0167.

#### 1. Intitulé du projet

Remodelage de la piste bleue existante des "Eftanis" entre Serre-Chevalier et Grand Alpe.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCV Domaine Skiable

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ARNAUD Patrick

RCS / SIRET

3 4 8 7 9 9 5 2 9 0 0 0 3 0

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42° b) Pistes de ski	L'emprise des travaux (3,8 ha) sera inférieure à 4 ha hors site vierge : le projet est donc soumis à étude d'impact au cas par cas, conformément à l'article R122-2 du Code de l'environnement.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Remodelage (terrassements) de la piste bleue existante des Eftanis entre Serre-Chevalier et Grand Alpe.

## 4.2 Objectifs du projet

SCV Domaine skiable entend conforter la piste des Eftanis entre Serre-Chevalier et Grand Alpe, cette piste bleue étant une des pistes principales de la station.

Le projet prévoit le reprofilage d'un tronçon de la piste Eftanis dans le but de corriger le dévers existant afin de faciliter le passage des skieurs à ce niveau et d'optimiser la consommation en eau pour l'enneigement de la piste.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de remodelage de la piste existante nécessite des terrassements à hauteur de 28 250 m<sup>3</sup> de déblais et autant de remblais. Le projet est donc en équilibre déblais/remblais.

Les terrassements généreront un décapage de la terre végétale sur une superficie de 38 321 m<sup>2</sup>.

Le site sera remis en état après la réalisation des travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En fonctionnement, dans sa nouvelle configuration, la piste bleue des Eftanis restera l'une des principales pistes du domaine skiable et permettra une descente plus facile pour tous les types de skieurs, même en cas de faible enneigement.



#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation d'Entreprendre les Travaux (D.A.E.T.)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

D.A.E.T

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : 38 321 m <sup>2</sup> . - Profondeur (pour les affouillements) : 1,20 m - Hauteur (pour les exhaussements) : 1,50 m - Equilibre déblais / remblais : 28 250 m <sup>3</sup> .	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Saint-Chaffrey (05330)  
Domaine skiable de Serre Chevalier

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 33 ' 17 " 4 E Lat. 44 ° 54 ' 49 " 2 N

Point d'arrivée : Long. 6 ° 33 ' 35 " 3 E Lat. 44 ° 54 ' 58 " 1 N

Communes traversées :

Saint Chaffrey (05330)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet consiste à modifier la piste bleue des Eftanis qui est déjà existante.  
En hiver, le site qui fait partie du domaine skiable de Serre Chevalier est utilisé comme piste de ski.  
En été, le site est utilisé comme prairie permanente.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Chaffrey a été adopté par délibération du 18 octobre 2010 et est devenu exécutoire le 10 décembre 2010.

Le projet se situe en zone Ns. La zone Ns est une zone naturelle correspondant au domaine skiable et donc susceptible d'accueillir les équipements nécessaires aux pratiques sportives et en particulier au ski.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne traverse aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située à environ 500 m au sud-ouest du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 n°05105100 massif de MontBrison - Condamins - Vallon des Combes.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes / Commune de Saint Chaffrey
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est situé à environ 500 m au nord-est de la réserve naturelle régionale des Partias (FR3700094) et de la réserve de Biosphère du Mont Viso (FR6500013). Il est situé à plus de 2 km du Parc National des Ecrins.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon le CEN PACA, la piste Eftanis est située au sein d'une zone humide : "Zone humide de Serre chevalier Grand Alp". Selon les inventaires réalisés sur le terrain par le bureau d'études Agrestis, il y a présence d'un habitat de zone humide au niveau de la piste Eftanis: "Bas Maris Acides (54.4). Cet habitat est considéré comme zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008. Toutefois, ces zones humides ne sont pas impactées par l'emplacement des travaux. Des mesures seront prises pour éviter toutes dégradations de ces habitats. Il va s'agit de veiller à ce qu'aucun équipement de chantier (piste, voie d'accès etc...) ne vienne les perturber. A cette fin, une mise en défens est nécessaire afin de signaler la présence et la localisation de ces habitats à enjeux aux ouvriers du chantier. Les zones humides seront donc signalées avec l'aide de barrières de chantier interdisant l'accès. Le personnel sera informé de cette mise en défens.</p>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) de la commune de Saint Chaffrey approuvé le 15 décembre 2009. A noter que le site du projet n'est pas situé au sein du périmètre du PPR.</p>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé au sein du site inscrit "les abords du téléphérique de Serre Ratier", mais ne perturbera pas le site.</p> <p>Justification de la protection: "On remarque l'absence de protection dans la partie basse de la montagne où passe le téléphérique. Ces terrains, raides et mal exposés, ne se prêtent pas à l'établissement d'hôtels ou de restaurants. Autour de la gare de Chantemerle... nous n'avons proposé que l'inscription des terrains non bâtis entourant immédiatement la gare. De l'autre côté de la route, les terrains sont en pente et cultivés et le risque de construction est moindre."</p>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'interfère avec aucun site Natura 2000.</p> <p>Les travaux sont situés à environ 3,6 km de la ZSC "La Clarée" FR9301499 (sur l'autre versant de la Guisanne) et à 4,5 km de la ZPS "Les Ecrins" FR9310036.</p>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre Déblais / remblais: - déblais : 28 250 m3 - remblais : 28 250 m3
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre Déblais / remblais: - déblais : 28 250 m3 - remblais : 28 250 m3
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les habitats naturels, les travaux de terrassements vont impacter un habitat communautaire fortement représenté sur le secteur et dans les environs : "Pelouses à Nard raide (CB 35.1). Le site est en dehors d'une zone Natura 2000. Concernant la faune, les enjeux pour les mammifères et pour les amphibiens sont considérés comme nuls et moyens pour les reptiles (lézard des murailles). Les enjeux sont cependant forts pour les oiseaux (présence de 29 espèces d'oiseaux recensées dont 17 protégés au niveau national dont le pic noir, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, la Mésange noire, le Tarier des prés et le Traquet motteux). Les travaux de terrassement devront être réalisés entre fin aout et début décembre . De plus, sur les secteurs susceptibles d'accueillir des nichées d'oiseaux (Tarier des prés et Linotte mélodieuse), il est proposé de mettre en place un dispositif d'effarouchement permettant d'éviter la nidification. Afin d'éloigner les oiseaux des secteurs concernés par les travaux, il conviendra d'installer des piquets auxquels seront accrochés des CD et de la rubalise flottant au vent, voir des silhouettes humaines. Ainsi, ces secteurs n'accueilleront pas de nichées lors du début des travaux. De plus, un écologue pourra vérifier avant le début du chantier, l'absence de nids sur les zones concernées par les travaux. Les enjeux sont aussi forts pour les insectes (présence du chiffre, du Semi-apollo, ...). Des mesures de réduction vont être mises en place. Après les travaux, les zones terrassées seront reverdiées pour reconstruire la strate herbacée et assurer l'intégration de l'aménagement et sa qualité en période estivale. Ces opérations de végétalisation des zones remaniées devront privilégier la technique de l'étrépage.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas avoir d'incidences sur les zones d'inventaires et de protection (Natura 2000, ZNIEFF, Parc National, ...) en raison de la distance qui les sépare et de l'absence d'interaction. Seules, des habitats de zones humides ont été recensés sur la piste existante, mais ne seront pas impactés par l'emplacement des travaux. Cependant, par précaution des mesures seront prises pour éviter toutes dégradations de ces habitats. Il va s'agir de veiller à ce qu'aucun équipement de chantier (piste, voie d'accès etc...) ne vienne les perturber. A cette fin, une mise en défens est nécessaire afin de signaler la présence et la localisation de ces habitats à enjeux aux ouvriers du chantier. Les zones humides seront donc signalées avec l'aide de barrières de chantier interdisant l'accès. Le personnel sera informé de cette mise en défens.

CF



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact sur des espaces naturels (Prairie) = 38 320 m <sup>2</sup> maximum correspondant à la surface de décapage de la terre végétale. Une remise en état sera effectuée après travaux.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé au sein du périmètre du PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit sera occasionné pendant la phase travaux (terrassements, circulation des engins, ...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste à reprofiler d'un tronçon existant de la piste Eftanis dans le but de corriger le dévers existant afin de faciliter le passage des skieurs à ce niveau.</p> <p>Toutefois, les travaux s'effectueront entre fin août et début décembre. Durant cette période, le site est utilisé comme prairie permanente pour l'agriculture. La réalisation du chantier va limiter ces pratiques en ce lieu de façon temporaire. Pendant les travaux et la phase de reverdissement, les troupeaux auront sur le domaine des zones de substitutions à proximité immédiate sur lesquelles ils seront conduits. Des discussions seront menées entre SCV Domaine skiable et les agriculteurs pour trouver des dates de pâturage et des dates pour la réalisation des terrassements, afin de satisfaire les deux parties. Les terrains remaniés seront réenherbés et pourront être à nouveau pâturés après une reprise durable de la végétation.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à reprofiler un tronçon de la piste bleue EFTANIS sur la station de Serre Chevalier dans le but de corriger le dévers existant afin de faciliter le passage des skieurs à ce niveau et d'optimiser la consommation en eau pour l'enneigement de la piste.

Ce projet n'impacte aucune zone de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel:

- Natura 2000 (3,6 km de la ZSC "La Clarée" et à 4,5 km de la ZPS "Les Ecrins")
- Parc National des Ecrins à plus de 2 km
- ZNIEFF à 500 m (massif de MontBrison - Condamins - Vallon des Combes)
- Réserve naturelle régionale des Partias à 500 m

Des habitats de zones humides sont situés sur la piste des Eftanis, mais en dehors des deux secteurs de terrassements. Des mesures de protection de ces zones humides seront mises en place (mise en défens) pour ne pas dégrader ces secteurs durant les travaux.

Le projet est en équilibre déblais / remblais: déblais : 28 250 m<sup>3</sup>, remblais : 28 250 m<sup>3</sup>, évitant ainsi tout transport de matériaux.

Les travaux de terrassement vont impacter un habitat d'intérêt communautaire : "Pelouses à Nard raide (CB 35.1). Toutefois, il s'agit d'un habitat naturel très présent sur le secteur et les environs. De plus, le site du projet n'interfère en aucune manière avec une zone Natura 2000.

Les inventaires faune flore réalisés par le bureau d'étude Agrestis n'ont pas recensé de flore protégée.

Concernant la faune, des enjeux forts concernant l'avifaune et les papillons ont été identifiés. Des mesures d'évitement et de réduction vont être mises en place (période des travaux entre fin août et début décembre, dispositif d'effarouchement, reverdissement des zones terrassées en privilégiant la technique de l'étrépage).

Les effets du projet ont été correctement évalués et les précautions nécessaires seront bien prises, dès lors une étude d'impact n'apporterait pas de plus-value significative.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	-

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Plan de zonage du PLU de Saint-Chaffrey
Annexe 7 - Localisation du site inscrit « Abords du téléphérique de Serre Ratier »
Annexe 8 - Note de synthèse – expertise habitats naturels, flore, faune – Agrestis - 7 juillet 2016
Annexe 9: Description de la mesure de réduction - Végétalisation par étrépage

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ST CHAFFREY

le, 03/08/2016

Signature



**SCV DOMAINE SKIABLE**  
 Place du Téléphérique  
 Le Serre d'Aigle - Chantemerle  
 05330 SAINT CHAFFREY  
 SAS au Capital de 15.012.460,40 €  
 RCS GAP 348 799 529  
 Tél. 04 92 25 55 00 - Fax 04 92 24 72 02